

**Communiqué de presse commun de l'organisation patronale suissetec et des syndicats Unia et Syna**  
Zurich/Berne, le 9. décembre 2025

**Les partenaires sociaux s'entendent sur une nouvelle convention collective de travail**

## **Nouveau régime de préretraite dans la branche des techniques du bâtiment**

**Un nouveau modèle de préretraite entrera en vigueur dans la branche des techniques du bâtiment dès 2027. suissetec et les syndicats Unia et Syna se sont entendus pour permettre aux salarié-e-s âgés de 60 ans et plus, qui possèdent au moins quinze ans d'expérience dans la branche, de cesser de travailler plus tôt et de toucher une rente transitoire jusqu'à l'âge de référence pour la retraite de l'AVS.**

Les partenaires sociaux de la convention collective nationale de travail des techniques du bâtiment, à savoir l'organisation patronale suissetec ainsi que les syndicats Unia et Syna ont signé une convention qui fera date : un modèle de préretraite sera introduit dans la branche dès 2027.

### **Modèle de préretraite pour 24 000 salarié-e-s**

Près de 24 000 travailleuses et travailleurs bénéficieront de ce nouveau modèle dans les branches de la ferblanterie, de l'enveloppe des édifices, des installations sanitaires, du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, ainsi de l'installation d'équipements solaires dans toute la Suisse. Les cantons de Genève, du Tessin, de Vaud et du Valais en sont exceptés, puisqu'ils disposent d'ores et déjà d'un modèle de préretraite.

### **Points-clés du modèle de préretraite**

Avec le modèle convenu :

- Les salarié-e-s qui ont travaillé dans la branche pendant au moins 15 ans, dont les sept dernières années sans interruption, pourront, dès 2028, réduire progressivement leur activité professionnelle à partir de l'âge de 60 ans ou prendre pleinement leur préretraite à 62,5 ans.
- Une rente de préretraite leur sera versée jusqu'à l'âge de référence pour la retraite AVS.
- Le financement sera assuré dès 2027 par des contributions salariales des travailleuses et travailleurs (0,8 %) et des employeurs (1,0 %).

### **Attractivité renforcée pour une branche d'avenir**

L'introduction de ce modèle exprime l'engagement commun des partenaires sociaux à renforcer l'attrait de la branche des techniques du bâtiment. Conjointement aux branches de la construction et de l'entretien d'immeubles, les métiers des techniques du bâtiment sont cruciaux pour la modernisation énergétique du parc immobilier en Suisse, qui est primordiale pour atteindre les objectifs climatiques.

### **Déclarations des partenaires sociaux :**

Daniel Huser, président de suissetec : « Ce modèle destiné aux employés qualifiés méritants, qui totalisent des années d'ancienneté et s'approchent de l'âge de la retraite après des décennies de travail physiquement pénible, permet de tenir compte du grand besoin de flexibilité supplémentaire des collaboratrices et collaborateurs ».

Vania Alleva, présidente d'Unia : « Les métiers des techniques du bâtiment sont physiquement astreignants. Avec ce modèle, les salarié-e-s peuvent prendre leur retraite dans la dignité après une vie de dur labeur ».

Nora Picchi, membre du comité directeur de Syna : « L'introduction du modèle de préretraite est une avancée majeure pour la branche, qui permet aux travailleuses et travailleurs d'aménager eux-mêmes leurs dernières années d'activité professionnelle ».

**Pour tout complément d'information :**

Yannick Egger, coresponsable direction de secteur des Arts et Métiers d'Unia, 079 721 69 12

Michael Birkner, directeur suppléant de suissetec, 043 244 73 20

Nora Picchi, membre du comité directeur de Syna, 079 828 14 73

Nous vous remercions de votre intérêt.

 suissetec

 syna

 UNIA